

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE GENNEVILLE**  
**SEANCE DU 4 OCTOBRE 2022**

Date de convocation :

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-deux le 4 Octobre à 20H30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur ANDRIEU Moïse, Maire

Etaient Présents : ANDRIEU Moïse, LEVEAU Didier, LECONTE Maurice, BOSSIÈRE Patrice, CANU Marie-Pierre, CANUEL Peggy, Antoine GIMER, JEAN Catherine, Chrystelle LAMORINIERE, LECLERC Tony, LEGRIX Marie-Claire, VIENET Claire et VILLEY François

Était Absent : Olivier FAMETTE

Membres en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Secrétaire de Séance : Marie-Pierre CANU

Le Procès-verbal de la précédente séance est adopté.

**Repas des anciens**

Date du repas : le 13 novembre 2022

Menu décidé par le Conseil :

- Assiette périgourdine / Pinot gris
- Tournedos de volaille / Bourgogne
- Pavlova beurre salé / Bulles

Catherine s'occupe de préparer et éditer les menus avec une photo du presbytère.

Une prochaine réunion permettra de finaliser les autres points à prévoir (musique, dress code, pain, clémentines, chocolats et macarons pour accompagner le café, cidre, glace du trou normand...).

**Décision modificative - Délibération**

Les données du FPIC 2022 a été mis à jour.

Le montant 6908 euros

Afin de pouvoir comptabiliser cette opération, il est nécessaire de prendre

Le Conseil Municipal accepte cette affectation de budget.

**Taxe d'aménagement**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'un projet de loi est en cours pour transférer la compétence liée à la taxe d'aménagement des communes vers les communautés de communes.

Les discussions au niveau de la CCPHB sont en cours.

### **Révision du tarif de la salle des fêtes**

Le Maire explique que toutes les communes vont être soumises à une augmentation significative des coûts de l'énergie (électricité, chauffage, gaz). Compte tenu de cela, il paraît nécessaire de réviser le tarif de la location de la salle des fêtes.

Prix actuel : 370 euros.

Le Conseil municipal **DECIDE**

- D'appliquer le nouveau tarif de 450 euros à partir du 1 er janvier 2023

Le Conseil discute également l'aménagement du SAS de l'entrée de la porte d'entrée de la salle des fêtes, ce qui permettrait de réduire les nuisances sonores quand la salle est louée.

### **Délibération SDEC-Energie**

Le Maire lit au Conseil le courrier du SDEC Energie demandant la délibération validant l'adhésion de la commune de Colombelles.

Le Conseil autorise cette adhésion.

### **Point travaux**

Maurice LECONTE explique où en sont les travaux :

- Logement de l'école : Il faut aller chercher les éléments de cuisine (disponibles en magasin) et de dressing. La salle de bains est presque finie. Le plombier a terminé. En fonction du consuel, le logement pourra être mis en location début 2023.
- Les travaux du presbytère sont terminés.
- Les toitures ont été pulvérisées.
- Carrelage de l'église : à prévoir
- SAS de la salle des fêtes : en attente des propositions de solutions et devis
- Fermeture du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment Eudes à prévoir
- Foyer des anciens : prévoir le changement de la serrure de la porte des toilettes

## **Affaires diverses**

- Courrier reçu de Convivio sur le tarif des repas cantine :

Le prestataire Convivio vient d'annoncer une augmentation de 0,35 centimes du prix des repas à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022. En septembre 2021, le prestataire avait déjà pratiqué une hausse de 0,16€ qui avait été absorbée par la commune (non refacturée aux parents).

A cette augmentation du coût prestataire s'ajoutent également une hausse des autres coûts (notamment le prix de l'électricité). Le tarif facturé aux parents doit donc être augmenté.

Le prix des repas passera à 3,80 euros au retour des vacances de la Toussaint le lundi 7 novembre 2022.

Un courrier va être transmis aux parents prochainement.

- Titularisation de Madame Manuella LEPENANT :

Il est nécessaire de renouveler son contrat de stagiaire et de la recevoir pour évoquer sa titularisation.

- La modulation de l'éclairage de la commune débute le 4 octobre 2022 : extinction entre 23h30 à 5h30
- Achat d'un rétroprojecteur pour l'école à prévoir

Ont signé les membres présents